



UNE PASSOIRE À RISQUES EN GUISE DE SAS VÉHICULE ET PCI

Une nouvelle fois, **les faits sont graves et révélateurs de défaillances inacceptables** : Le vendredi 20 mars 2026, au niveau du sas véhicule, un collègue a saisi **une quantité conséquente de stupéfiants dissimulés** dans un véhicule du service technique. **Ce mode opératoire n'est pas nouveau et parfaitement connu de la direction locale**, il a déjà été clairement identifié et signalé.

Au sas véhicule ou au PCI, les agents exercent dans des conditions incompatibles avec les exigences de sécurité : **flux saturé quotidiennement, bagage X hors service, fragilisation des dispositifs de sûreté, pression constante sur les agents...** Dans ce contexte dégradé, c'est incontestablement **la vigilance et l'engagement sans faille** de notre collègue affecté au sas PCI qui ont permis de mettre un terme à cette tentative de trafic.

La réalité est simple, les agents affectés à ces postes sont **contraint d'arbitrer** en permanence entre sécurité des contrôles et fluidité des mouvements. **Combien de tentatives ont déjà échappé aux contrôles ?** Combien de signalements ignorés ? Faudra-t-il attendre le **PIRE** avant que la direction agisse et prenne enfin des mesures ?

DOIT-ON FERMER LES YEUX ? POUR FO JUSTICE C'EST NON !

- X ASSEZ du management aveugle ;**
- X ASSEZ de l'immobilisme et de l'inaction ;**
- X ASSEZ du manque de moyens et à la défaillance des contrôles de sécurité.**

« LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS UN FUSIBLE »

Dans un contexte socio-politique toujours sensible en Nouvelle-Calédonie, certains pourraient considérer que les événements du 13 mai 2024 appartiennent au passé, pour **FO Justice**, nous refusons avec fermeté toute forme d'amnésie, **« PLUS JAMAIS ÇA »**. La sécurité des personnels demeure **une priorité absolue, sans aucune concession**.



NOS EXIGENCES IMMÉDIATES :

- Une reconnaissance appropriée au collègue qui a contribué au maintien de la sécurité ;**
- Le renforcement strict des procédures au PCI et au SAS véhicule ;**
- Une réévaluation des détenus affectés à l'atelier ;**
- La prise en compte réelle des signalements de terrain ;**
- La mise à jour du DUERP en lien avec les défaillances identifiées et sa déclinaison dans le PAPRIACT (mesures correctives et contrôlées, traçabilité et suivi des actions).**

Si les conditions ne sont pas réunies pour garantir des contrôles de sécurité optimaux sur des postes ô combien essentiels, **FO Justice** restera pleinement vigilant et n'attendra pas que la situation se dégrade davantage, ni que l'irréparable survienne. **Nous interviendrons sans délais pour mettre fin à ces dérives et assurer la protection de tous.**

La sécurité en prison est à l'image de sa gestion :

SANS MOYENS, ELLE EST LAISSÉE AU HASARD

